contre M. Charlemagne qui ne s'honore que de celui de Cultivateur.

Ledit Cenſeur croit être *à portée* de voir les *pieds* de bled de Guémadeuc attachés à la terre ; croit-il auſſi les avoir vus? croit-il auſſi, après les avoir vus, que les fanes inclinoient à entraîner les épis? croit-il auſſi avoir vu de *près de 90 lieues* que les pieds dont il eſt queſtion n'étoient point à Paris tels que MM. de la Société Royale d'Agriculture les ont vus? Voilà un fait & des autorités cités par M. Charlemagne : il eſt vrai qu'on ne les trouve pas non-plus dans *l'Almanach Royal.*

Si le Critique de Lamballe en Bretagne avoit jugé à propos de décliner ſon nom, de démentir le fait, de garantir que les bleds de Guémadeuc étoient verſés ou diſpoſés à verſer, alors M. Charlemagne ſeroit allé ſur les lieux pour vérifier ſon jugement & prendre des leçons de ce grand Maître d'Agriculture.

Juſqu'alors M. C. croira ce qu'il a vu, il le croira avec ceux qui l'ont vu ; & il dira que quoique la culture d'Anelle ſoit très-belle, les bleds de Guémadeuc ſont encore plus beaux, en laiſſant au Logicien de Lamballe le plaiſir de differter à perte de vue ſur une expreſſion dont tout autre que lui réduira toujours la valeur au ſens de M. Charlemagne. Cependant quelqu'habile que ſoit le M. de Lamballe à relever les *petites inconſéquences*, il ſe permet aſſez légérement de tirer de très-fauſſes conſéquences, ce qui compromet un peu ſes prétentions. Il lui plaît d'imaginer que M. C. loue la culture de M. le Doſſeur, pour encourager les trois Garçons Laboureurs qu'il a envoyés à Pléneuf, ou pour décréditer la culture d'Anelle. M. C. a exalté cette derniere culture ; il n'étoit pas abſolument obligé de trouver les bleds d'Anelle, quoique très-beaux, ſupérieurs à ceux de Pléneuf. Quant aux Garçons Laboureurs, ſi l'Ariſtarque de Lamballe connoît la terre de Guémadeuc, il ſçait que ces Garçons y ſont bien payés & bien nourris, & qu'ils font beaucoup de progrès ſous M. le Doſſeur ; & s'il connoît les hommes, il ſçait que des Ouvriers bien inſtruits, bien nourris, bien payés n'ont pas beſoin d'être encouragés par de petits artifices pitoyables. Auſſi M. le Doſſeur demanderoit trente autres Laboureurs, que ſous huit jours M. Charlemagne les lui enverroit, ſous le bon plaiſir du profond Scrutateur de l'Almanach Royal. J'ai l'honneur d'être &c.

I V.

Queſtions rurales.

1°. On lit dans un Ouvrage ſur l'Economie ruſtique le paſſage ſuivant. » Le treſfle » d'Eſpagne ne ſçauroit ſouffrir ni la pluie » ni l'humidité. En en nourriſſant les va» ches, elles perdent leur lait ou n'en don» nent que très-peu : ou il faut du moins ne » le leur pas donner pur, parce que rien » ne fait plutôt paſſer leur lait.

Cet avis a tellement embarraſſé des Agriculteurs Saxons qu'ils deſireroient qu'on leur donnât là-deſſus des éclairciſſemens. Ils voyent que les vaches nourries avec du treffle d'Eſpagne ont au contraire beaucoup de lait, comme auſſi que c'eſt une nourriture excellente pour les chevaux & les cochons. Mais il ſuffit, ajoute-t-on, que les prairies artificielles ſoient modernes, pour que les anciens préjugés travaillent à les décréditer.

2°. On propoſe encore en Saxe la queſtion ſuivante. Il y a des champs médiocres où il ne croît point de bled, où les pois & les veſces réuſſiſſent rarement, & où les ſeigles ne proſperent pas beaucoup, eſt-il à propos de les laiſſer en jachere, ou d'y ſemer des graines d'Août?

A V I S.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c. des mois de Juillet & Août 1771, ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Juillet 1772, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 22 à 26 liv. *le ſeptier* ; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9, 9 l. 10 ſ. à 10 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Juillet 1772 au Samedi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 l. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Juillet 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juillet 1772.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	721		marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	53	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	10	
Piaſtres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 29 Juillet 1771.*

Amſterdam	55	à 5/8
Londres	32 1/8	à 1 16e,
Hambourg	182	1/4
Madrid	15	3
Cadix	15	0 6
Livourne	96 1/4	à 3/8 1/2
Gênes	94 1/4	à 1/2
Lyon, *Août.*	1/8	à 1/4 p. 0/0 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Lundi 27 Juil. 1772		Du Mardi 28.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Certain, ſix dern. mois 1771.	J.	Defrance, ſix d. mois 1771.	L.
Creuzé, *idem.*	L.	Viellard, *idem.*	M.
Thevenin, *idem.*	M.	Marſollier, *id.*	P.
Maſſon, *idem.*		Defays, *idem.*	
Delamotte, *idem.*		Cauchy, *idem.*	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1162 1/2 . . .	1162 1/2 . . .	1162 1/2 65 61 1/2
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	272 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	61. . . .	. . . .
Loterie 5e tirage.	475 . . .	475. . . .	475 74 72 70
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel,

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 18 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Juillet.*

LA Société Economique de cette Ville avoit propoſé en 1770 les ſujets de Prix ſuivans : 1°. *On ſeme tous les ans dans l'Empire une grande quantité de grains d'hiver & de printems de différentes eſpeces, dont le produit eſt conſidérable : mais juſqu'à préſent on n'a point travaillé à reconnoître quelle ſeroit l'eſpece de ces grains la plus utile au Peuple & la plus avantageuſe à exporter. Les Economes ſont exhortés à rechercher l'eſpece préférable aux autres, ſes qualités, ſa culture, & la nature du terrein propre à le produire. On demande les éclairciſſemens les plus précis & les plus ſatisfaiſans ſur les moyens dont on pourroit ſe ſervir pour en augmenter les récoltes.*

2°. *Les grains d'hiver, ſemés dans les campagnes de l'Ingermanie, de l'Eſthionie & de la Livonie ſont ſujets à être dévorés par des vers qui ont ravagé les moiſſons, notamment l'été & l'automne précédens : on demande quelle eſt l'origine de ces vers deſtructeurs, & quels ſeroient les moyens de les détruire & d'en préſerver les grains ?*

On avoit donné deux ans pour répondre à ces queſtions ; le terme eſt prorogé, & les Mémoires ſeront reçus juſqu'au 1 Octobre prochain. Nos Laboureurs ne ſont pas peut-être encore aſſez avancés dans l'Art de cultiver, d'écrire, de raiſonner, de calculer les rapports, pour réſoudre pleinement de pareilles queſtions. Les Sociétés Géorgiphiles font bien de conſulter ceux qui peuvent leur répondre ; elles ne feroient pas moins bien ſi elles éclairoient ceux qui peuvent avoir beſoin d'inſtructions.

Pluſieurs Seigneurs avoient propoſé pluſieurs autres queſtions plus ou moins utiles ou inutiles. Une des plus importantes, c'eſt celle que M. le Comte Alexandre Serge Zewitch Stroganow avoit faite. *Quelles ſont les cauſes des maladies épizootiques qui, depuis quelque tems, regnent chaque année en Ruſſie ? Quels ſont les moyens les plus sûrs de préſerver de la contagion le bétail des campagnes voiſines ? Quels ſont les remedes les plus efficaces, les moins coûteux, & le plus à portée* des pauvres Laboureurs, *pour guérir les bêtes malades ?* On eſpere que, ſi la Société eſt ſatisfaite des réponſes à cette queſtion, elle les rendra publiques. Les Mémoires de ce genre ne ſont pas faits pour orner ou charger des Archives.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Juillet.*

Les Statuts de l'Ordre de Vaſa viennent d'être publiés ; ils ſont ſimples comme l'expreſſion des choſes ſublimes doit l'être. Ils ſont diviſés en deux ſections ſoûdiviſées en paragraphes très-courts. Dans la premiere, l'Auguſte Fondateur expoſe le motif de l'inſtitution, à ſçavoir le bien du commer-

ce, de l'Agriculture, des Mines, de l'Economie (comme nous l'avons rapporté). La ſeconde contient douze articles. 1°. Le Roi regnant ſera ſeul Grand-Maître de l'Ordre. 2°. Aucun Roi ne pourra l'abolir. 3°. Le Roi ne créera aucun Chevalier, avant d'avoir été couronné & d'avoir juré d'obſerver les Statuts. 4°. Si un Prince parvenoit au Trône, ſans être de l'Ordre, il le recevra des mains de l'Archevêque le jour de ſon couronnement. 5°. Il n'y aura que 50 Chevaliers, 8 Commandeurs, 6 Grand-Croix, compris le Grand-Maître & le Chancelier. 6°. Les Chevaliers ſeront nommés dans un Chapitre. 7°. *Cet article roule ſur les marques de l'Ordre* 8°. La cérémonie de la réception ſe fera dans les appartemens du Roi en préſence des Grand-Croix & des Commandeurs. 9°. Les Officiers des autres Ordres Royaux y aſſiſteront comme affiliés à celui-ci. Le Secretaire lira la formule du ſerment qui n'impoſe aucune obligation particuliere; & le Roi prononcera ces mots: *Nous ... Roi de Suede, des Goths & des Vandales te recevons toi ... Chevalier de notre vénérable Ordre de Vaſa: ſois-en digne.* Le Récipiendaire baiſera la main du Roi. Un Grand-Croix remettra 500 daliers à la caiſſe de l'Ordre; & un Commandeur la moitié de cette ſomme; les Chevaliers ne donneront rien. 10°. Quiconque oſeroit, ſans être Chevalier, prendre les marques de l'Ordre, encourra la diſgrace du Roi, & payera une amende de 2000 rixd. monnoie d'argent. 11°. Tout Chevalier qui ne portera pas ſur ſon habit & autour du cachet de ſes armes les marques de l'Ordre, ſera déchu de ſa dignité. 12°. A la mort d'un Membre de l'Ordre, les marques de ſa dignité ſeront renvoyées au Tréſorier.

Quiconque ne ſe ſera pas rendu utile à la Société par des découvertes importantes ſur-tout pour la Suede, ne pourra être admis dans l'Ordre de *Vaſa*.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 25 *Juillet.*

A quelques lieues autour de cette Capitale, la terre eſt cultivée, & les productions ſont belles. De là juſqu'à Nava, c'eſt un déſert chargé de ruines de villages, de cabanes, de châteux. Depuis Nava juſqu'à Sirad, vaſte étendue & pays fertile, il reſte ſur pied quelques villages inhabités. Depuis Sirad juſqu'en Siléſie, ruines: à peine y a-t-il cinq mille ames dans un pays qui borde une route de quarante lieues. Point de commerce, même de grains, quoiqu'il y ait encore beaucoup de bleds des récoltes précédentes.

ALLEMAGNE.

De Passaw, *le* 28 *Juillet.*

En fait de prodiges, il n'y a que le premier pas qui coûte. Depuis qu'il y a en France un clairvoyant Hydroſcope, Vienne a eu le ſien, nous avons auſſi le nôtre; c'eſt une femme: un Médecin vient d'inviter ſes Confreres à ſe réunir avec lui pour la ſoumettre à des épreuves. Le prodige deviendra bientôt auſſi commun que l'impoſture eſt audacieuſe.

ITALIE.

De Florence, *le* 21 *Juillet.*

S. A. R. vient de rendre, par une notification du 13, la liberté de la chaſſe & de la pêche dans des lieux réſervés pour ſes plaiſirs. On ſent vivement ici que ces ſortes de libertés font en effet les peuples libres.

La récolte eſt très-belle dans toutes les Provinces du Royaume de Naples; & les prix y baiſſent conſidérablement. La campagne de Rome n'eſt pas couverte de moiſſons moins riches. On a dit à Veniſe que la récolte étoit très-mauvaiſe dans tout le pays; elle n'a pu être bonne dans un pays abîmé par les inondations: cependant on a attribué ce bruit, comme à l'ordinaire, aux Monopoleurs, & on a forcé les Marchands à vendre à tel prix; moyen infaillible pour le faire baiſſer juſqu'à ce qu'il ait détruit le commerce. Une force légitime & efficace qu'on a oppoſée aux reſſerremens, c'eſt la franchiſe de l'importation.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 28 *Juillet.*

La Junte Générale du Commerce, de la Monnoie & des Mines, fait aſſidûment

travailler à la traduction de divers Traités écrits en langues étrangeres ſur les Arts méchaniques. Ces ſoins illuſtrent un Gouvernement qui fait ainſi contribuer tous les Peuples au bonheur des ſiens. D. Michel-Jérôme Suarez, chargé de cette noble tâche, la remplit dignement : il a déjà publié la traduction de divers Traités.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulon, *le 6 Août.*

On écrit de Baſtia, dans l'Iſle de Corſe, que S. M. ſe livrant à la bonté naturelle de ſon cœur, a voulu regner par la clémence ſur des hommes aliénés par des loix ſéveres. Un pardon général a couvert les délits, le repentir les effacera ſans doute bientôt. La reſtitution des biens confiſqués rappelle les Propriétaires & rend à l'Etat des hommes & des récoltes. Le ſein de la Patrie ſe rouvre aux exilés. L'Iſle n'eſt plus une vaſte priſon ; chacun eſt également libre d'en ſortir & d'y entrer : la liberté retient les Habitans, pendant que l'eſclavage invite à rompre les fers & à fuir. Cette loi bienfaiſante eſt la plus puiſſante protection dont l'Autorité pût couvrir les travaux & les projets relatifs à la culture, à la conſtruction des routes, à l'exploitation des bois, & au commerce tant intérieur qu'extérieur.

D'Avignon, *le 8 Août.*

L'étude de l'Agriculture eſt auſſi étrangere à ce pays que s'il ne pouvoit en retirer aucun avantage. Cependant il y a peu de cantons dont le ſol & les différentes ſortes de cultures ſoient plus ſuſceptibles d'améliorations. Par exemple, on y éleve beaucoup de vers à ſoie, & les plantations de mûriers ne ſe perfectionnent point : on ne cultive qu'une eſpece de ces arbres, & ils ſont fort loin d'être beaux. La garance croît naturellement en divers endroits du Comtat, ſur-tout aux environs de Lille, & l'on n'auroit pas ſongé à la cultiver ſi un Seigneur zélé pour l'économie rurale n'avoit tourné ſes vues ſur cette production. Nos luzernes, nos trefles & autres prairies artificielles ont beſoin de beaucoup d'engrais, & l'on a cru s'en procurer en demandant que l'exportation des fumiers hors de quelques diſtricts fût prohibée. Les bons Cultivateurs n'imagineroient jamais de demander de pareilles défenſes ; ils ſentent mieux que perſonne combien la liberté d'acheter & de vendre eſt néceſſaire & utile aux progrès de leurs exploitations.

De Montpellier, *le 8 Août.*

La moiſſon n'a pas encore produit un grand effet ſur le prix des denrées de néceſſité premiere. Par la taxe du 1 Août, la premiere ſorte de pain eſt à 3 ſ. & demi, la livre de ſeize onces ; le pain bis à 2 ſ.

La récolte de la ſoie nous invite à publier les prix de cette marchandiſe. Le quintal (poids de marc) de ſoie brute vaut 2400 liv., & celui de ſoie préparée 2880.

La laine brute du pays ſe vend 66 liv., & la laine filée 86, même poids.

Le quintal de cire jaune affinée vaut 132 l., de cire blanche 180, d'eau-de-vie 30, de fer 20, d'huile d'olive 45.

Le muid de vin eſt à 150 l.

De Doullens, *le 10 Août.*

Les Officiers Municipaux de cette Ville viennent de renouveller une Ordonnance de 1554 concernant le glanage. Il eſt convenable de contenir les Glaneurs dans les bornes de la Juſtice, le Propriétaire a le droit d'y recourir, puiſqu'il s'agit de ſon bien ; & c'eſt ſon droit que l'on notifie, lorſqu'on veut mettre ce bien à l'abri des invaſions.

De Lille (*en Flandre*), *le 10 Août.*

Nos Officiers Municipaux avoient permis aux Graiſſiers, Epiciers &c, de vendre des morues, ſaumons & autres poiſſons deſſalés ; le 25 Juillet dernier, ils ont révoqué cette permiſſion. Par une autre Ordonnance du 29, le Public a été averti que pour ſa commodité & ſon avantage, il n'y auroit que ſeize Cafés, ſans que ce nombre puiſſe être excédé, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

D'Arras, *le 11 Août.*

Les grains qui avoient été à demi-cou-

chés par des pluies orageuſes, ſe ſont relevés preſqu'auſſi-tôt. On les coupe en divers cantons, & il paroît qu'on aura lieu de ſe féliciter de la récolte.

De Soissons, *le* 12 *Août.*

Le 27 du mois dernier, un ouragan mêlé de grêle s'éleva dans le Soiſſonnois. Le vent tira ſur les villages de Sermoiſe, Ciry, Condé &c; & la grêle dont pluſieurs grains étoient gros comme des œufs de pigeons, ravagea les bleds, les avoines, les vignes.

De Paris, *le* 15 *Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 24 Juin 1772, *qui ordonne l'exécution de celui du 27 Janvier* 1739, *portant réglement pour les Papetiers.* Pluſieurs Ouvriers employés aux Papeteries formoient des cabales & quittoient leurs Maîtres; pluſieurs Maîtres admettoient les Compagnons ſans congé, ce qui favoriſoit la déſertion; ces Compagnons ſe ménageoient l'impunité, en changeant de reſſort auſſi-tôt qu'ils étoient pourſuivis par leurs Maîtres : c'eſt ce que l'Arrêt de 1739 avoit en partie pour objet de prévenir.

Autre du 13 Juin, *qui annulle l'Ordonnance du Sénéchal-Juge-Conſervateur des Foires & Privileges de Guibray du 26 Août* 1771, *ordonne l'exécution des Arrêts des 21 Avril* 1721, 13 *Mai & 5 Août* 1760, 5 *Septembre* 1769... *En conſéquence veut & entend Sa Majeſté qu'il ſoit libre à tous & un chacun de tenir hôtellerie ou cabaret, & de vendre vin, poiré & autres boiſſons, ſans être tenus à aucune autre formalité que d'en faire déclaration au Bureau des Aides &c.* Le Conſervateur des Foires & Privileges de Guibray ne vouloit accorder le privilege de vendre des boiſſons à la Foire, que moyennant réception & ſerment pardevant lui, accompagné d'un droit de onze livres huit ſous.

Autre du 24 Juin, *qui caſſe & annulle une Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris du* 14 *Février* 1772, *en ce qu'elle ordonnoit indéfiniment que les Propriétaires des Parties prenantes, employés dans les états du Roi de cette Généralité, ſeroient tenus de faire enregiſtrer en leur Bureau les titres en vertu deſquels ils jouiſſent de leurs rentes & droits.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Mémoire ſur la meilleure maniere de faire & de gouverner les vins* &c. *Ouvrage utile à tous les pays de vignobles, qui a remporté le Prix au jugement de l'Académie de Marſeille en* 1770. Par M. l'Abbé Rozier, Chevalier de l'Egliſe de Lyon, de différentes Académies &c. *O fortunatos nimiùm, ſua ſi bona norint!* Virg. A Lauſanne, & ſe trouve à Lyon chez L. Roſſet, Libraire, rue Merciere; à Paris chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. vol. in-8°. de 350 pages avec des planches.

Nous avons déjà donné une notice de ce *Mémoire* dans notre Gazette & une analyſe dans notre Journal. L'expérience, l'obſervation, la Phyſique, la Chymie, ont fourni le fond de cet Ouvrage : la méthode, la clarté, la préciſion en diſtinguent la forme. Cette nouvelle édition, en caracteres plus gros que la premiere, eſt enrichie de trois diſſertations ſur les moyens employés pour renouveller une vigne, ſur les uſages économiques des différentes parties de la vigne, ſur les vaiſſeaux propres à contenir & perfectionner le vin &c. Nous rendrons compte de ces additions dans notre Journal.

Nous annoncerons, à cette occaſion, que l'on trouvera dans le Journal du préſent mois le commencement des obſervations de la Société d'Agriculture de Valence ſur la vigne; la ſuite de cet Ouvrage remplira la ſeconde partie des deux Journaux ſuivans. Dans le volume de ce mois eſt inſéré un *eſſai ſur les moyens de rendre le Coliſée un établiſſement national.*

2. *Obſervations ſur la Phyſique, ſur l'Hiſtoire naturelle & ſur les Arts* &c. Par M. l'Abbé Rozier &c, ſeconde année, T. I, Part. I^re^. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe, près de la rue Serpente.

Ce Recueil ſçavant eſt du même Auteur que la Diſſertation précédente. M. l'Abbé Rozier ouvre en quelque ſorte par ce volume un ſecond cours de Phyſique, d'Hiſtoire naturelle &c, deſtiné principalement à parcourir ce que l'Etranger a publié de

plus intéreſſant, & ce que l'hiſtoire journaliere de la nature & des opinions offre de plus curieux en ce genre. Toujours digne de ſa réputation, l'Auteur n'a jamais manqué de remplir l'attente du Public. Ce volume contient des recherches ſur le froid produit par l'évaporation, ſur une pierre qu'on prétend être tombée du ciel, ſur l'Hydroſcope Provençal & autres, ſur la meilleure conſtruction des fours à briques, ſur les maladies cancéreuſes, ſur l'hiſtoire naturelle du Comté Venaiſſin, ſur l'arpentage, ſur un effet ſingulier du tonnerre &c, & le procédé pour faire l'eſpece de fromage connue à Lyon ſous la dénomination de fromages de chevres du Mont d'Or. Nous nous propoſons de faire connoître ce procédé dans notre Gazette, & divers autres morceaux dans notre Journal.

Le prix de l'abonnement eſt de 30 liv. pour Paris, & de 36 pour la Province.

3, 4 &c. *L'Honneur François* ou *Hiſtoire des Vertus & des Exploits de notre Nation, depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'à nos jours.* Par M. de Sacy. A Paris, chez Coſtard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais, T. 7 & 8.

Cet Ouvrage n'eſt point hors de ſaiſon. Quoique cet âge, comme tout le monde le ſçait, ſoit celui de *l'honneur*, des *vertus* & des *exploits* généreux, il n'eſt pas inutile de remettre ſous nos yeux les exploits, les vertus & l'honneur caractériſtique de nos ancêtres, du moins pour entretenir les bonnes, grandes & vertueuſes mœurs. L'Hiſtorien, nourri de l'étude des belles actions, en parle avec une chaleur propre à inſpirer ce que lui-même il ſent. Nous avons à nous reprocher de n'avoir pas détaché de ſon Ouvrage divers traits relatifs à notre objet, & capables de ſeconder nos vues : notre excuſe eſt dans l'impuiſſance où nous ſommes de raſſembler tout ce qu'on nous offre d'utile & d'agréable, dans une portion très-bornée de notre Journal. Cette obſervation eſt également applicable à l'Ouvrage ſuivant.

Le même Libraire publie auſſi actuellement les 9 & 10 vol. de *l'Hiſtoire impartiale d'Angleterre par M. Barrow*, Hiſtoire qui, en rempliſſant ſon titre *d'impartiale*, mérite un éloge bien rare & les ſuffrages des Lecteurs. Le prix des deux nouveaux volumes reliés en carton eſt de 5 liv. 8 ſ.

L'exactitude du Libraire à ſatisfaire à ſes engagemens pour la publication ſucceſſive des volumes, promet aux Acquéreurs des neuf premiers volumes le plaiſir de jouir bientôt de l'Ouvrage complet.

Le même Libraire a ſous preſſe une *Encyclopédie Littéraire ou nouveau Dictionnaire raiſonné & univerſel d'Eloquence & de Poëſie, dans lequel on traite de tous les genres de Littérature, & de toutes les regles qui leur ſont propres, des figures de Grammaire, de Logique & de Rhétorique avec des exemples ſur chaque objet.* Ouvrage utile aux Gens de Lettres, aux Orateurs, aux Avocats, aux Inſtituteurs, & généralement à toutes les perſonnes qui veulent cultiver leur eſprit & acquérir des connoiſſances dans toutes les parties de la Littérature, & des principes généraux de goût relativement à pluſieurs Arts &c. On y a joint l'étymologie & les définitions des mots, des exemples tirés des meilleurs Auteurs Grecs, Latins, Italiens, Eſpagnols &c. &c. &c. *verbis numeros & pondera rebus.* Sant. Suivant le Proſpectus, l'Ouvrage contiendra ſix vol. in-8°. grand format, de près de 80 pag., très bien imprimés. On payera quinze livres en recevant les trois premiers volumes qui paroiſſent & neuf livres pour les deux ſuivans; le dernier ſera délivré *gratis*. Le Diſcours préliminaire donne une idée très-favorable de l'eſprit, du goût, des connoiſſances & du ſtyle de l'Auteur.

I I.

Obſervations ſur le choix, la préparation & la plantation de la graine de mûrier. Par M. Vallet, Curé de Colombe.

Dans le Journal d'Août 1771, nous avons publié un Mémoire du même Auteur ſur la culture du mûrier : le préſent article en ſera le ſupplément. M. Vallet parle toujours d'après ſon expérience. Le bonheur qu'il a eu d'obtenir une feuille plus belle & plus ſucculente, en ſuivant cette méthode, l'engage à en faire part au Public.

Pour le choix de la graine, prenez des mûres blanches, les plus groſſes que vous pourrez avoir des mûriers greffés dont la feuille ſera belle, d'un verd clair, c'eſt à-dire, de la couleur des laitues ; rempliſſez

une baine ou un grand vaſe de ces mûres ; à trois pouces près du bord ; mettez de l'eau dans ce vaſe juſqu'à ce qu'il ſoit plein ; couvrez-le d'une planche ou d'un linge. 24 heures après, briſez avec la main ces mûres dans l'eau, juſqu'à ce que le tout ſoit comme en pâte. Portez enſuite le vaſe à une fontaine pour y mettre encore de l'eau, juſqu'à ce qu'il répande tant ſoit peu : penchez-le à plan incliné ; le marc commence à s'en aller avec la mauvaiſe graine qui eſt en écorce. Auſſi-tôt que vous voyez qu'il ſort quelque bonne graine, vous remettez le vaſe dans ſa premiere ſituation, pour écraſer encore les mûres avec la main. Le vaſe étant rempli d'eau, vous agitez les mûres, que vous laiſſez repoſer enſuite un inſtant ; après quoi, vous inclinez de nouveau le vaſe, continuant ainſi juſqu'à ce que la graine ſoit nette au fond du vaiſſeau. Tout le marc des mûres s'en va ſurnageant, & la graine étant plus peſante, demeure, elle reſſemble à du millet blanc. En la ſemant ſur le champ, ou bien un ou deux jours après, il n'y a pas une graine qui ne leve, au lieu qu'en la ſemant au printems, il n'en ſort pas la quatrième partie. Voici la meilleure maniere de ſemer cette graine.

Mêlez du ſable, de la cendre ſéche de leſſive, de la terre ſéche avec la graine de mûrier. Pour la groſſeur d'une noix, vous y mettez de cette terre préparée de la groſſeur d'une bonne pomme ou d'une orange de Portugal. Ayant bien préparé un quarré de terre & ôté toutes les racines des mauvaiſes herbes, vous formez de petits ſillons de deux pouces de large, d'environ un pouce & demi de profondeur, éloignés les uns des autres au moins de quatre pouces. La graine miſe dans ces ſillons, vous la couvrez d'un peu de terre du bord des ſillons mêmes. Il faut que le terrein ſoit un peu humide, afin que la graine leve plutôt ; on l'arroſe tous les ſoirs au moins pendant cinq jours, excepté s'il pleut. Il faut avoir ſoin de couvrir la planche de mûriers depuis dix heures du matin juſqu'à trois & même quatre heures après midi, d'une toile, ou lui procurer de l'ombre de quelqu'autre maniere ; autrement le mûrier, en ſortant, eſt ſi tendre, qu'il ſeroit brûlé ſur le champ, comme il m'eſt arrivé pluſieurs fois, lorſque j'ai manqué de couvrir mes jeunes plants. Il faut les ſarcler, prenant garde qu'en ôtant la mauvaiſe herbe, on n'arrache les plants.

A la premiere gelée d'automne, il faut faire une eſpece de toit d'environ un demi-pied de hauteur au-deſſus des plants : ce toit ſera couvert en petits fagots de bois ou de paille, pour empêcher que la gelée ne faſſe ſoulever la terre, ce qui jette les mûriers dehors. On met auſſi de la paille aux côtés des planches de mûriers. Au printems, en ôtant ce toit, on ſarcle attentivement les mûriers ; & avec une petite pioche, on ſouleve un peu la terre ſans toucher les plants.

La mûre violette par-deſſus & blanche en-dedans, fait auſſi de beaux & bons mûriers ; mais la petite mûre noire forme des mûriers dont la feuille eſt d'un verd foncé, dentellée, groſſiere & acide ; les vers ne la mangent qu'à défaut d'autre : quand ils s'en ſont nourris long-tems, leur ſoie eſt groſſiere & ne vaut pas plus que la filoſelle. Ordinairement les bons Agronomes greffent ces eſpeces de mûriers.

III.

Tentative pour guérir les Fous.

Cette tentative a été faite à Milan les 11, 12, 13 Juillet. Nous ignorons ſur quel fondement on a pu s'en promettre quelque ſuccès. Peut-être a-t-on eu recours à l'immerſion dans l'eau douce pour la folie, comme on a en bien des endroits recours pour la rage à l'immerſion dans la mer. Quoi qu'il en ſoit, chacun des trois jours aſſignés ci-deſſus, on a tiré de l'Hôpital de Saint Vincent deux fous ; on les a bien liés à la ceinture avec des bandes & des cordes, & on les a inopinément plongés dans l'eau d'un ruiſſeau qui paſſe à travers cette Ville. Auſſi-tôt qu'ils ont été retirés de l'eau & bien eſſuyés, on leur a donné à boire un coup d'excellent vin ; après quoi on leur a ouvert la veine. Le Public attend avec une vive impatience l'effet de cette opération. S'il répond au vœu de l'humanité, nous ne manquerons pas de publier l'heureux ſuccès d'un remede ſi facile pour un mal ſi cruel & juſqu'à préſent regardé comme incurable.

IV.

Découverte ſinguliere & utile pour le bétail.

Le Pays de Mecklenbourg a été, comme tant d'autres, affligé de cruelles épizooties; un haſard heureux y a fait connoitre un de ces remedes que l'on n'imagine point. Une fille chargée de garder du bétail infecté, dans une cabane iſolée, laiſſa tomber un quartier de pomme qu'elle coupoit pour la manger. Un taureau, attaqué du mal au plus haut degré depuis quelques jours, n'eut pas plutot apperçu ce morceau de pomme, que, quoiqu'il refusât de prendre toute nourriture, il fit un mouvement pour le ſaiſir: la Gardienne le ramaſſa & le lui donna, il le mangea avec une ſorte d'avidité. Cette fille alla auſſi-tôt donner avis au Maitre du bétail de ce qu'elle venoit de voir; celui-ci lui fit emporter beaucoup de pommes. Le taureau, dès qu'il la vit venir, fit divers mouvemens que l'on pouvoit prendre pour des démonſtrations d'appétit & de ſatisfaction. Il mangea trois pommes, ce jour-là; le lendemain il en mangea en plus grande quantité; enfin le troiſième jour, il fut en état de manger du foin. Après cette heureuſe expérience, on offrit des pommes à tous les animaux malades, ils en mangerent & guérirent. L'épreuve a été pluſieurs fois répétée avec le même ſuccès. On a remarqué que les pommes ſauvages aigres étoient préférables aux autres. Un Gentilhomme, Cultivateur, qui a mêlé chaque jour deux cuillerées de vinaigre fait de ces pommes aigres dans la boiſſon ordinaire de ce bétail, l'a préſervé de la maladie. D'autres expériences ont également prouvé que ce vinaigre étoit un excellent préſervatif.

V.

Fabrique de Tabatieres de cuir.

Cet article, quoiqu'il paroiſſe peu important en lui-même, forme néanmoins pour l'Angleterre, un objet aſſez conſidérable d'exportation; depuis nombre d'années, ce Royaume en fournit pluſieurs Etats, & particuliérement la France. Nous avons payé aſſez cher à Edimbourg, à Londres &c, une marchandiſe qu'il n'étoit pas fort difficile de fabriquer ici à meilleur marché. Quelques Ouvriers avoient eſſayé d'imiter ces tabatieres, mais en donnant à un cuir mal apprêté des formes ſi baroques que leurs ouvrages ne pouvoient obtenir la préférence & le débit.

Le ſieur *Granchez*, tenant le *Magaſin curieux du Petit Dunkerque, quai de Conti, au coin de la rue Dauphine*, eſt le premier qui ait en ce genre balancé & même ſurpaſſé l'induſtrie Angloiſe. Il eſt parvenu à donner à ſon cuir une conſiſtance que n'a point le cuir travaillé à Londres ou à Edimbourg: il ſemble, ſi l'on peut ainſi dire, pétrifié, ſans néanmoins en être fragile. Les tabatieres Angloiſes ont d'ailleurs l'inconvénient de ſécher le tabac; pour l'éviter, le ſieur Granchez double les ſiennes de très-belle écaille; cependant il ne les vend pas plus cher que celles-là: leur prix eſt de neuf livres: elles ſont de couleur & de forme guillochées, comme les tabatieres d'écaille rondes ordinaires.

Le ſieur Granchez va établir une Fabrique de baſſins à barbe, de taſſes pour la chaſſe, de cornets de trictrac, & autres ouvrages de ce genre à l'imitation de la Chine.

VI.

AVIS.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c. des mois de Juillet & Août 1771, ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 12 Août 1772, au Vendredi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 22 à 27 l. *le ſeptier* (l'ancien); *idem* nouveau, de 19, 22 à 25 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 l. 10 ſ. à 26 liv. Le méteil 14 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 11, 12 à 13 l.; l'orge, de 9, 9 l. 15 ſ. à 10 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Août 1772 au Vendredi 14 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 18, 20 l. 10 à 23 l. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 20, 20 liv. 5 ſ. à 20 liv. 10 ſ. ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 14 Août 1772, de 51 à 52 liv. ; *idem* nouveau de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Août 1772.*

	H	G	
Or de Portug. à . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	706	5	
Les guinées à . . .	718	6	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	16	

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1771.*

Amſterdam	55	5/8
Londres	32	15 16e.
Hambourg	182	1/2
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	96	1/2
Gênes	94	1/2
Lyon, *Août.*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1167 1/2 65 . .	1167 1/2 . . .	. . . . .
D°. 16/25es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	270	FESTE.
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	475 73 . . .	474	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 12 Août 1772		Du Vendredi 14.		Du Vend. p. Sam. 15
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Radix, ſix dern. mois 1771.	M.	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	M.	Caron, ſix dern. mois 1771.
Boutray, *idem.*		Lempereur, *id.*		Clouet, *idem.*
Roytier, *idem.*		Rouillard, *idem.*		Delarue pere, *id.*
Gautier, *idem.*		Penchain, *idem.*		Goſſey, *idem.*
Deſplaces, *idem.*	Z.	Patu, ſix prem. mois 1772.	A.	Du Lundi 17.
Du Jeudi 23.		.....		*Meſſieurs*
Meſſieurs		.....		
Courmont, ſix d. mois 1771.	M.	.....		Thevenin, ſix d. mois 1771.
Deſchapelles, *id.*		.....		Maſſon, *idem.*
Nau, *idem.*	P.	.....		.....
S. Janvier, *idem.*		.....		.....
Delagarde, ſix p. mois 1772.	J.	.....		

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 25 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 31 Juillet.*

M. SAHLGREN, Directeur de l'ancienne Compagnie des Indes & Commandeur du nouvel Ordre de Vaſa, a donné une tonne d'or pour l'érection d'un Hôpital d'Orphelins à Gothenbourg, Port où l'on équipe les vaiſſeaux de la Compagnie. La Nobleſſe a réſolu de faire frapper une médaille pour honorer cet acte mémorable de patriotiſme & d'humanité.

Le Gouvernement prend de bonnes meſures pour vérifier & aſſurer l'exécution de ſes vues bienfaiſantes, quelquefois trompées par des ſubalternes négligens ou avides. Il a envoyé des Commiſſaires en Finlande pour examiner ſi l'on y ſouffre encore la diſette de ſel, & en Wermelande & Kupferberg pour ſçavoir ſi les cent mille tonnes de grains accordées pour le ſoulagement de ces Provinces y ont été diſtribuées par les Officiers du Pays. Un des grands maux qu'une pareille vigilance prévient, c'eſt l'anarchie, fléau qui afflige, preſque ſans qu'on s'en doute, une grande partie de l'Europe.

Suivant un Mémoire fondé ſur des obſervations faites pendant quatorze ans, & préſenté par M. Vargentin à l'Académie Royale des Sciences, le nombre des naiſſances augmente en Septembre & diminue en Juin; dans une telle diſproportion qu'il y en a près de la moitié moins en Juin qu'en Septembre. Après ces mois-là, ceux où il naît le plus d'enfans ſont Mars, Février & Janvier; & ceux où il en naît le moins ſont Mai, Juillet & Août. Cet ordre de la nature paroit aſſez conſtant: en calculant la durée des groſſeſſes, on en déduit les tems favorables à la propagation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Août.*

La diſette ſe fait encore ſentir dans ce Royaume ainſi qu'en Norwege. S. M. vient d'ordonner qu'on tireroit des magaſins 3500 tonnes de ſeigle pour ce pays-là; & qu'il en ſeroit vendu ici 20000 au prix de 19 marcs la tonne aux néceſſiteux.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 6 Août.*

Une Aſſociation particuliere, après avoir employé des ſommes conſidérables à nourrir les pauvres de l'Electorat, vient de faire une Loterie de tableaux & de raretés pour en employer le produit à la même deſtination. Tout le monde s'empreſſe à prendre des billets, afin de concourir à cette bonne œuvre. La Loterie rendra ſept cens louis d'or.

Il a paru une Ordonnance Electorale qui

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

a pour but d'abréger & de prévenir les procès concernant les ventes, les achats, les hypotheques, les ſucceſſions &c, intentés par la mauvaiſe foi & ſoutenus par la chicane, au détriment des légitimes Propriétaires.

De Brunswick, *le* 8 *Août.*

Notre Fabrique d'indienne, la premiere de ce genre en Allemagne & l'une des plus floriſſantes, vient d'être encore encouragée par le privilege de fabriquer toutes ſortes d'ouvrages d'ornement pour l'intérieur des maiſons, & par la découverte d'une eſpece de plâtre propre à l'exécution de toute ſorte de modeles & de deſſins.

De Hanovre, *le* 8 *Aout.*

Le Gouvernement vient de publier un réglement utile & inſtructif pour les Cenſitaires, les Fermiers, les Métayers, les Admodiateurs de la Principauté de Culember, ou privés ci-devant des droits les plus légitimes, ou expoſés à être foulés & ruinés à la faveur des loix & des Coutumes déſordonnées. Quoiqu'il ne rétabliſſe pas pleinement l'ordre naturel le plus proſpere, il remédie néanmoins à une infinité d'abus, & il eſt ſur-tout précieux en ce qu'il met le Payſan à portée de ſçavoir par lui même ce qu'il doit & ce qu'il ne doit pas. A la premiere réflexion, on penſeroit que partout le Payſan doit être aſſez inſtruit du code agraire de ſon pays; oui, s'il y en avoit un, ſi l'on jugeoit à propos de le lui enſeigner, s'il pouvoit l'apprendre, c'eſt-à-dire, s'il étoit ſimple, clair & court.

De Francfort, *le 6 Août.*

En 1761, les Habitans du village de Fremerſvalde s'engagerent, par une convention libre, à maintenir religieuſement l'obſervance des devoirs de la piété, à ſe communiquer mutuellement leurs lumieres ſur les travaux champêtres & à ne pas les négliger, à remettre l'inſpection de l'ordre & des mœurs agraires à un Conſeil compoſé d'un Juge & de pluſieurs Aſſeſſeurs choiſis entr'eux, munis du droit de convoquer le village, d'impoſer des amendes, de ſtatuer même ſur la conduite domeſtique. Quoique cette inſtitution péchât par l'uſage de la force coactive & l'abus des amendes dans des actes libres de leur nature, elle étoit néanmoins remarquable & mémorable par la réunion des ſentimens de la Communauté, le zele des intéreſſés à leur bonheur réciproque, l'avantage de concilier promtement les eſprits, le concours précieux des lumieres & des ſecours à l'amélioration des travaux, des biens & du ſort de chacun. Par malheur, ce réglement a reçu dernierement le caractere de loi; il n'aura plus les mêmes effets: on contraint le zele, il s'amortira: on gêne la liberté, elle s'efforcera de jouir de ſes droits: on ordonne quand il ne falloit que protéger & encourager, la ſervitude flétrira l'ame de ces hommes à qui l'on ravit le mérite de la ſoumiſſion, des ſacrifices & des vertus. Le feu s'entretenoit de lui-même comme il s'étoit allumé, on l'étouffe pour qu'il ne s'éteigne pas.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 8 *Août.*

Nous ſommes informés par différentes lettres des Provinces d'Eſſex & de Kent que la moiſſon y a les plus belles apparences qu'elle ait eues depuis long-tems.

Il a dernierement paſſé par la Douane de Dublin 1,700,000 verg. de toiles & 15,550 c. de ſucre des Iſles de l'Amérique.

Le Comte de Hiliſborough, Secretaire d'Etat pour l'Amérique s'eſt oppoſé de toutes ſes forces au projet d'établiſſemens civils ſur l'Ohio & le Miſſiſſipi, fondé ſur ce que les émigrations ne ſont déjà que trop nombreuſes; qu'attendu la rapidité du fleuve, le voyage aux nouvelles Colonies ſeroit très-long & le commerce très difficile; que ce pays eſt ſi couvert de bois & de brouſſailles qu'il auroit plutôt beſoin de Chaſſeurs que d'un Gouvernement civil.

Suivant les lettres de Liſbonne, notre commerce, quoiqu'on en ait dit, ſouffre toujours des oppreſſions ruineuſes.

Une lettre d'un Gentilhomme de Madrid du 24 Juin dernier, rapporte le détail d'une expédition dans l'Iſle de Chiloë. Dans le courant de Mars dernier, le Vice-Roi du Pérou fit partir quelques vaiſſeaux pour s'emparer de cette Iſle ſituée ſur la côte du Chili. L'entrepriſe réuſſit malgré

l'opposition des Habitans. Le 21 Avril suivant, la nouvelle de ce succès arriva à Guayaquivil. Aussitôt on expédia des bâtimens chargés de l'attirail nécessaire pour s'assurer la possession du pays. Cet établissement est regardé par les Espagnols comme très-important, parce qu'il empêche que d'autres Nations ne communiquent avec les Chiliens qui sont encore maîtres de leurs mines.

Il vient de mourir à Hardwich-Hall, dans le Norfolck, un Fermier riche de quinze mille livres sterl.: il n'a laissé qu'un fils, & ce fils unique, héritier de cette fortune, étoit Laboureur chez un autre Fermier: grand exemple de bonne éducation & de bonnes mœurs rurales.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX (*en Provence*), *le* 12 *Août.*

Les prix des grains se soutiennent sans même paroître tendre à une diminution. Au commencement de Juillet, le vin a augmenté, & il n'a pas baissé depuis. La sécheresse a inspiré des craintes qui empêchent les révolutions favorables que l'on avoit lieu d'attendre.

D'AVIGNON, *le* 14 *Août.*

Les oliviers & les vignes auroient besoin d'être rafraîchis par des pluies abondantes. On se plaint dans toutes les Provinces voisines de l'opiniâtreté de la sécheresse. Le bled est toujours cher ici: cependant il y en a en abondance dans quelques cantons peu éloignés, comme Arles &c.

DE VALENCE, *le* 14 *Août.*

Nous avons envoyé, cette année, de grandes quantités de vin à Paris & en divers autres endroits. Loin qu'il ait souffert dans le transport, il a au contraire acquis. La disette qui s'est fait sentir dans les Provinces septentrionales du Royaume & en Suisse, nous a fourni l'occasion de reconnoître qu'il ne tiendroit qu'à nous de faire un commerce avantageux de cette denrée: il ne s'agiroit que d'apporter plus de choix dans les plants, plus de soin dans notre culture, plus d'attention dans la fabrication & la conservation de la liqueur. En examinant quels étoient les plants qui avoient donné le vin vendu aux Marchands de Paris, on a reconnu que c'étoient les especes appellées *Roussette*, *Sirat & Marsanne*. Cette remarque est importante. La Société d'Agriculture de cette Ville a réuni tout ce qui regarde la culture de la vigne & la confection de la liqueur dans ses observations particuliérement adaptées à notre territoire; on espere que leur publication dans le *Journal d'Agriculture* aura de très-bons effets.

DE TARARE (*dans le Lyonnois*), *le* 16 *Août.*

La Fabrique de mousseline, qui a commencé à s'établir dans ce Bourg, il y a 15 ou 16 ans, au moyen de quelques encouragemens du Conseil, se soutient dans un assez bon état. Les sieurs Lacôte, Laborde, & six ou sept autres Fabricans, suivent avec émulation cette branche d'industrie, de maniere qu'ils la perfectionnent tous les jours, & que les Ouvriers acquérant plus de capacité, le prix de l'ouvrage doit baisser encore. On s'est plutôt attaché aux mousselines communes qu'aux autres, & aux rayées qu'aux unies. Les prix sont depuis 50 sous l'aune jusqu'à 7 à 8 livres, largeur de trois quarts après le blanchissage.

Des Suisses attirés par les faveurs du Ministere avoient établi en 1757 une blanchisserie qui étoit fort utile à cette Fabrique; mais comme elle avoit ensuite passé dans des mains moins habiles, les Fabricans de mousselines avoient fort à souffrir. Heureusement pour eux, le sieur Andrieu a fait construire une blanchisserie très belle avec un bon cilindre & en général tout ce qui peut servir à bien blanchir & bien apprêter. Le Conseil lui a accordé des récompenses que nous regardons comme un effet de la protection dont M. de Flesselles, Intendant de la Province, appuye tous les objets utiles, dans sa Généralité.

Cette blanchisserie est aussi très avantageuse pour les toiles fortes, connues dans le pays sous la dénomination de *Bourgeoises de Tarare*: c'est notre Fabrique primitive qui nous est d'autant plus précieuse que la ma-

tiere eſt une production du ſol de nos cantons. Nos toiles *Bourgeoiſes* ſont de différentes qualités, mais néanmoins peu diſſemblables. Les prix en blanc ſont de 30 à 42 ſous l'aune, de deux tiers de largeur, meſurée en roux; après le blanchiſſage, la toile eſt moins large d'un pouce.

De Lyon, *le 16 Août.*

La ſéchereſſe trop conſtante a fait ſouffrir les vignobles dont le terrein eſt léger; & malgré la ſupériorité de la qualité que ce tems promet dans les vins, la pluie eſt fort à deſirer. Elle ne ſeroit pas ſeulement néceſſaire pour aſſurer l'abondance des vins que l'on a lieu d'eſpérer ſur les apparences, mais auſſi pour fortifier les ſeconds foins & toutes les récoltes pendantes.

Les ſoies ſont cheres: cependant notre belle Manufacture eſt aſſez animée; on ne trouve même plus autant d'Ouvriers qu'on pourroit en employer.

De l'Orient, *le 16 Août.*

Auſſi-tôt qu'on a été inſtruit du déſaſtre arrivé à l'Iſle de France, le Gouvernement a donné des ordres pour que l'on armât, avec la plus grande diligence, dans ce Port, cinq bâtimens qui ſeront deſtinés à remplacer ceux que cette Colonie a perdus. Elle recevra des ſecours auſſi prompts qu'il lui eſt permis d'en attendre.

On aſſure que les Terres Auſtrales nouvellement découvertes par nos Navigateurs dans l'Océan Indien abondent en épiceries.

D'Arras, *le 17 Août.*

La moiſſon ſe fait par le tems le plus convenable; les champs ſeront bientôt dépouillés de leurs productions. En général, ces Provinces ont été favorablement traitées.

D'Amiens, *le 19 Août.*

A ſix lieues & demie de cette Ville, il y au village de Fontaines une ſource de très-bonnes eaux minérales qui, quoique connues depuis ſix ans, croupiſſent en quelque ſorte dans leur obſcurité originelle. Cependant leur qualité, ſoumiſe à de fréquentes épreuves, a été ſuffiſamment conſtatée. Elles ont guéri ou ſoulagé pluſieurs perſonnes dont les maux avoient réſiſté aux eaux de forges. On les employe avec ſuccès dans les affections hyſtériques, vaporeuſes, hypocondriaques, contre la jauniſſe, les embarras aux reins, la difficulté d'uriner. Elles ſont ſtomachiques, toniques, ſalutaires dans les vomiſſemens & dévoiemens, quoique purgatives. Elles diſſolvent les obſtructions du foie, du méſentere &c. Les différentes eſpeces de fievres intermittentes cédent à leur vertu. On peut avancer, d'après des eſſais non-ſuſpects, qu'elles ſe tranſportent ſans altération.

Le village eſt ſitué à côté de la route de cette Ville à Paris, dans une vallée pure, fermée par des bois, remplie de curioſités naturelles, arroſée d'eaux limpides & par la riviere poiſſoneuſe de *Sel*. Nous obſerverons, à l'occaſion de cette riviere, que les noms anciens donneroient ſouvent des indices ſur les propriétés des choſes, ſi l'on prenoit la peine d'en conſidérer le ſens. Il eſt, par exemple, très-vraiſemblable que cette petite riviere n'a été ainſi appellée qu'à cauſe des ſels que les ſources minérales du lieu contiennent, & dont les propriétés ont été dans la ſuite oubliées. Les titres du Chapitre de notre Cathédrale, à qui la terre de Fontaines fut donnée ſous Charles le-Chauve, en 850, confirment cette conjecture. Le nom même du village annonce un pays de ſources, pendant que celui de la riviere indique des ſources minérales. L'Hiſtoire naturelle pourroit tirer quelques lumieres de ſemblables indices.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Maupin ſur l'Art de faire le vin ſuivant ſa méthode.

Monsieur,

J'ai lu dans la Gazette d'Agriculture du 19 Mai dernier que M. Marez, Secretaire de l'Académie de Dijon, ayant pratiqué ma méthode, avoit eu lieu d'en être ſatisfait; mais qu'un autre Particulier ayant ſuivi les mêmes procédés n'avoit fait que

du vinaigre. Ce dernier réſultat me ſurprend d'autant plus que ma méthode doit néceſſairement avoir l'effet contraire.

En effet, d'un côté elle preſcrit la ſuppreſſion de la totalité ou du moins de la plus grande partie de la grappe *qui, lors de la fermentation, peut ſeule aigrir le vin*, & de l'autre il eſt généralement reconnu, & de plus éprouvé partout, qu'en tirant le vin, comme je le recommande, dans ſon feu, je veux dire auſſi-tôt qu'il n'y a plus de gonflement & de bruit dans la liqueur, le marc ne fût-il pas même égrappé, ne ſéche point aſſez, tant que dure la fermentation ſenſible (car je m'explique) pour s'aigrir à la ſuperficie & encore bien moins pour faire paſſer ſon aigreur à toute la maſſe: or ſi, avec la grappe même, le vin tiré dans le tems que j'indique, ne s'aigrit pourtant point, comment peut-il ſe faire qu'il ſoit devenu du vinaigre en ſuivant ma méthode qui ſupprime au moins la plus grande partie de la grappe & qui, dans les années comme la derniere, exige en outre que le marc ſoit couvert d'un deſſus de bois qui y touche immédiatement & qui, par-là, coupe toute communication avec l'air extérieur qui ſeul peut deſſécher aſſez la grappe, lorſqu'elle y eſt, pour s'aigrir & aigrir le vin? Comment peut-il ſe faire que la grappe qui n'y étoit pas, ou qui n'y étoit qu'en très-petite quantité, l'ait aigri? Comment, en ſuppoſant même que la grappe étoit entiere, eſt-il arrivé que l'air extérieur, avec lequel elle ne communiquoit aucunement, ait pu cependant lui enlever l'humidité (que le fond qui la couvroit devoit lui conſerver) au point de ne faire au lieu de vin que du vinaigre? C'eſt aſſurément ce qui n'eſt pas poſſible; mais ce qui l'eſt beaucoup, c'eſt que le Particulier dont il s'agit ici n'aura point égrappé ou n'aura égrappé que très-peu, qu'il n'aura point tiré ſon vin dans le tems où je conſeille de le tirer, qu'il ne ſe ſera point ſervi du fond ou qu'il ne s'en ſera point ſervi de la maniere que je l'ai dit, & par conſéquent qu'il n'aura point ſuivi ma méthode; car toutes ces conſidérations en font une partie très-eſſentielle. Il aura fait peut-être ce qu'ont fait beaucoup d'autres & mal-à-propos; il ſe ſera, en quelque ſorte, compoſé une méthode particuliere dans laquelle il aura fait entrer un peu de la mienne, un peu de la pratique locale & quelque choſe auſſi, ſans doute, du ſien; mais tout cela n'eſt point ma méthode, & en pareil cas, on ne peut raiſonnablement la rendre reſponſable des événemens: il y auroit autant d'injuſtice à l'en charger qu'il y a, j'oſe le dire, d'imprudence à s'en écarter. L'une eſt prouvée: à l'égard de l'autre, ſi ma méthode préſente les vrais principes de la manipulation des vins, ſi elle contient les procédés & les vues propres à les perfectionner; ſi ces principes & ces procédés ſont conſacrés par l'approbation unanime des plus grands Maîtres en Chymie ou plutôt de tous les Chymiſtes, par la protection ſinguliere dont le Gouvernement honore *l'Art de faire le vin*, en le faiſant annoncer dans tous les vignobles par la voye de MM. les Curés, par les ſuccès les mieux conſtatés & les plus authentiques, par des expériences répétées pendant pluſieurs années dans différentes Provinces; enfin ſi, comme cela eſt, ma méthode a tous les caracteres de certitude & d'authenticité qu'on peut deſirer, & tels qu'à beaucoup près, aucune autre pratique locale ne puiſſe en réclamer de ſemblables, en ce cas il eſt certain qu'il eſt de la raiſon & de la prudence de s'y attacher & de la prendre excluſivement pour regle, puiſqu'après avoir été bien vue, bien examinée, bien éprouvée, elle réunit en ſa faveur les ſuffrages des perſonnes qui la connoiſſent le mieux & qui ſont le plus en état d'en juger; avantage qu'aucune autre méthode particuliere ne peut partager avec elle, & cela quels que ſoient les années & les vignobles. Si on y trouve des moyens bien éprouvés pour faire de bons vins avec des raiſins verds ou d'une médiocre maturité, on y trouve auſſi des vues & des principes sûrs pour ſe conduire dans la façon des vins faits de raiſins de la meilleure qualité, & pour prévenir la graiſſe, l'amertume & les autres maladies auxquelles ces ſortes de vins ſont ſujets. Il n'y a, pour ainſi dire, pas une ſeule page de l'Ouvrage où l'on ne puiſſe trouver des lumieres ſur la maniere de faire ces derniers vins; mais on peut conſulter ſinguliérement la note de la page 13, les pages 33, 37, 43, 47, 63, 82, 113, 137 de la premiere partie, 80, 100 & 101 de la ſeconde. Surtout ſoit pour la façon de ces vins, ſoit pour celle des vins inférieurs, on ne peut trop

s'appliquer à prendre l'eſprit des principes. Plus on les étudiera & plus on ſera convaincu de leur certitude, & par conſéquent moins on ſera expoſé à les contredire ſoit dans la pratique ſoit dans le raiſonnement. Si la perſonne qui a rapporté les deux expériences dont j'ai parlé en commençant, avoit fait attention à ces principes, il ne lui ſeroit sûrement point échappé de dire que peut-être la ſeconde de ces expériences n'a manqué que parce que le Particulier qui l'a faite a excité dans la cuve une trop forte fermentation ; il n'auroit point remarqué non-plus qu'en Franche-Comté les vins étant cinq ou ſix ſemaines à cuver, le marc qui les couvre durcit au point qu'on a bien de la peine à le couper, pour en conclure que c'eſt bien le meilleur couvercle qu'on puiſſe ſe procurer.

S'il avoit eu ſous les yeux ces principes approuvés par l'Académie des Sciences, comme par la Faculté de Médecine, il auroit vu, au dixième principe, que j'ai établi en propres termes, *que la fermentation, quelque complette qu'elle ſoit, ne paſſe jamais d'elle-même ſans interruption du premier au ſecond degré*; il auroit vu que cela eſt prouvé par l'expérience de tous les vignobles & ſinguliérement par les miennes & la plûpart de celles que j'ai rapportées ; il auroit vu dans le troiſième principe les inconvéniens inconteſtables d'une fermentation trop prolongée, & dans le dix-huitième que, par des raiſons ſans replique & fondées ſur l'expérience, j'ai montré, à la vérité contre l'uſage univerſel, qu'il convenoit de tirer le vin de la cuve dès qu'il n'y a plus de fermentation ſenſible ou même lorſqu'elle commence à s'affoiblir ſenſiblement & par conſéquent que la pratique de Franche-Comté & le couvercle qu'il préfére ſi gratuitement à tout autre, ſont tout-à-fait inadmiſſibles & ſeroient très-préjudiciables. Pourquoi donc les a-t-il propoſées ? Ce n'eſt pas ſans doute par l'envie de nuire, ce n'eſt pas non-plus, du moins je le crois, dans la vue d'attaquer ma méthode ; c'eſt uniquement parce qu'il n'a raiſonné que d'après ſon opinion ou d'après un fait qui provient de toute autre cauſe que de ma méthode, au lieu de raiſonner d'après les principes & d'après des faits conſtatés.

Au ſurplus, quoique le fond de bois dont j'ai donné la deſcription à la page 32 de la ſeconde partie de *l'Art de faire le vin* (a), obvie bien sûrement à toute aigreur cauſée par la grappe, cependant, comme en cas de pleine maturité on peut & l'on doit ſouvent ſe diſpenſer de faire uſage de ce fond, & que généralement dans mes principes, il ne faut plus toucher à la cuve, mouiller &c, dès qu'une fois les raiſins ont été foulés, je conſeille alors de recouvrir le marc dans lequel il ſe trouvera de la raſle, d'environ un pouce, de raiſins parfaitement égrappés : par ce moyen bien ſimple, on peut être sûr que, couvert ou non, jamais le vin ne prendra d'aigreur par la grappe qui ſeule, je le répéte, peut naturellement lui en donner lors de la fermentation.

J'ai l honneur d'être &c.

I I.

Du Navet de Laponie.

Pour enrichir notre Agriculture de nouvelles eſpeces de productions, nous avons aſſez conſtamment tourné nos recherches du côté du midi. Sans trop d'examen, nous avons préſumé que les régions glacées du Nord ne nous offriroient que le triſte ſpectacle de la ſtérilité, ou du moins qu'elles ne pourroient faire aucun préſent précieux au ſol des pays ſitués plus favorablement. C'eſt une erreur. Nous avons expoſé ci-devant les avantages de l'orge de Sibérie & de diverſes autres plantes ſeptentrionales ; nous avions même donné des leçons d'induſtrie pour la conſervation des grains, & autres objets, empruntées de leurs Habitans. Ces exemples ſont propres à déſabuſer ; & ſi nous conſidérons qu'en général il eſt plus facile de naturaliſer dans les régions tempérées les plantes des pays froids que celles des pays chauds, peut-être reconnoîtrons-nous que nous négligeons une étude importante. Nous avons des lieux froids & des années froides ; des hivers rigoureux font périr des plantes même indigenes ; des *printems hivernés*, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, retardent au moins la végétation & les récoltes. La prudence ne nous conſeille-t-elle pas de nous précautionner contre ces acci-

(a) *Cet Ouvrage ſe vend à Paris chez Muſier, fils, Libraire, quai des Auguſtins.*

dens assez fréquens par la culture de certaines plantes du Nord.

Il y a, par exemple, en Laponie une espece de turnip ou navet dont la culture paroit très-avantageuse. Elle s'est naturalisée dans divers Etats de l'Europe, sans toutefois s'y être fort répandue. Ce navet est si fort & si ferme qu'il résiste aux plus grands froids de l'hiver, & nous ne parlons pas des froids de ce pays, nous parlons de ceux de la Suede & autres pays plus septentrionaux. Le célebre M. Linné a dit à M. Marshal, Auteur d'un *Voyage* derniérement publié à Londres, qu'il avoit vu des champs gelés à une verge de profondeur, sans que la récolte de ces turnips en eût souffert. La tenacité & la *vivacité* de cette plante n'est pas son unique prérogative. Elle croit par tout & elle acquiert une grosseur prodigieuse. On en voit, jusques sur les montagnes de la stérile Dalécarlie, qui pesent jusqu'à 12 livres. De pareilles racines assurent une ressource abondante. Ce n'est pas tout ; les bêtes à cornes les aiment beaucoup. De l'aveu des Cultivateurs du pays, cette nourriture les engraisse bien plus que toute autre que l'on puisse leur donner en hiver. Un acre de ces navets, au rapport de M. Marshall, suffit pour nourrir durant tout un long hiver trois bêtes à cornes. Nous remarquerons en passant combien il est important de cultiver des productions qui soient tout-à-la fois propres aux hommes & aux animaux; nous parlons de productions d'une classe inférieure. Dans les années communes, les animaux les consomment ; elles sont notre recours dans des tems disetteux. C'est un des grands avantages des pommes de terre.

III.

Avis pour la destruction des Taupes.

Nous avons derniérement annoncé un instrument fumigatoire pour la destruction des taupes : cet instrument qui se vend à Paris est cher pour le plus grand nombre des Cultivateurs. On trouve au *Bureau des Annonces de Leipsick*, une espece de trébuchet très commode & fort peu coûteux pour prendre ces animaux. M. Maschebauer, Auteur des Annonces d'Augsbourg, a publié sur ce sujet un article curieux. On y voit d'abord l'histoire exacte de ce petit animal qui est aussi ingénieux qu'il est quelquefois nuisible sans vouloir l'être. A la suite, on lit le procédé qu'un Agricuteur Hanovrien a suivi pour en délivrer ses champs.

Sans recourir à des machines ou à des soins onéreux, il s'est contenté de faire jetter du fumier frais de chevre dans tous les endroits où il a apperçu des taupinieres ; l'odeur de ce fumier a fait fuir les taupes, elle a même fait périr les vers qui ravageoient ses champs. L'expérience est facile à faire ; & elle a une double utilité.

IV.

Nouvelle Charue de M. Moore.

M. Moore, si renommé par un grand nombre d'inventions ingénieuses & économiques, vient de donner avis aux Propriétaires & Cultivateurs Anglois, jaloux d'améliorer leurs cultures, qu'il avoit mis la derniere main à une petite & légere charue, au moyen de laquelle on labourera très-facilement une terre légere avec un cheval, & une terre forte avec deux chevaux. Elle est d'environ un tiers plus petite que sa grande charue. Le prix de la nouvelle est de huit guinées, & celui de l'ancienne de douze. Afin que l'on puisse se procurer cet utile instrument, sans craindre de faire une dépense inutile, si un Acquéreur, après l'avoir essayé pendant un mois, n'en est point satisfait, M. Moore s'engage à le reprendre & à rendre sept guinées, pourvu qu'il n'ait souffert d'ailleurs aucun dommage. Ceux qui desireront en acheter sont avertis qu'on n'en délivrera point que le prix n'en soit payé comptant. On s'adressera à *M. Moore, au coin de Colman Street, London-Wall.*

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Vendredi 14 Août 1772, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 21 à 27 liv. *le septier* (l'ancien); *idem* nouveau de 20, 24 à 26 ; *idem* au Port de la Gréve, de 20 à 26 liv. Le seigle, de 12, 12 l. 10 s. à 13 liv. 10 s. ; l'orge, de 10, 11 à 12 l. aussi *le septier*.

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Vendredi 14 Août 1772 au Mercredi 19 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 20, 21 à 22 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 22 Août 1772, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Août 1772.*

H 6

Or de Portug. à . .	721	*marc.*
Du Mexique à . . .	716	
Du Perou à	708	
Les guinées à . . .	719	
Ducats à	98	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99 10	
Or à 20 karats à . .	84	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53 15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51 15	
Piaſtres à	48 15	

CHANGES DE PARIS, *du 22 Août 1771.*

Amſterdam	55 5/8
Londres	31 9 16e.
Hambourg	183
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 1/4 à 96
Gênes	94 1/2
Lyon, *Août.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Jeudi* 20.	*Vendredi* 21.	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1167 1/2 . . .	1167 1/2 70 . .	1170 75
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . .
Emprunt Oct. .	270. . . .	. . . . .	. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
. . . . .	1	. . . . .	. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-V... ſix derniers mois 1771 *& ſix premiers mois* 1772.

Du Merc. 19 Août 1772		Du Jeudi 20.		Du Vendred...
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Radix, ſix dern. mois 1771.	M.	Courmont, ſix d. mois 1771.	M.	Boſcheron, ſix mois 1771.
Boutray, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		Lempereur, *id.*
Roytier, *idem.*		Nau, *idem.*	P.	Rouillard, *id.*
Gautier, *idem.*	N.	S. Janvier, *idem.*		Penchain, *id.*
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, ſix p. mois 1772.	J.	Patu, ſix p... mois 1772.
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, ... Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Miche...

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 1er. Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 6 Août.*

LA fondation de la Maiſon d'Orphelins par M. de Sahlgréen eſt le premier fruit de l'inſtitution à jamais mémorable de l'Ordre de Vaſa. La tonne d'or conſacrée par le généreux Fondateur à cet établiſſement a été remiſe à la Banque : elle produira 4 pour cent d'intérêt. Les enfans & les jeunes gens que l'on recevra dans cet aſyle ſeront uniquement élevés pour la campagne & exactement inſtruits des travaux du labourage, du jardinage, & autres branches de l'Agriculture. Les fondemens de cette maiſon ont été poſés à Oeſtadt, terre appartenante au Fondateur, ſituée dans le fief d'Elfſborg à un mille de la ville d'Alingſas. M. le Chevalier de Sahlgréen affecte encore les revenus de cette terre à l'entretien de ſon Séminaire de Cultivateurs. Heureux pays où un Roi Citoyen, en ouvrant les cœurs à la bienfaiſance, la dirige au plus grand bien de la Patrie & de l'humanité!

S. M., par une Ordonnance du 20 Juillet, a permis la levée d'une tonne d'or par voie de ſouſcription, ſous la garantie du Comptoir Royal pendant ſix ans, pour la réparation des écluſes de Trol Haetta, ouvrage néceſſaire pour mettre les campagnes voiſines à l'abri des inondations, & pendant quelque tems négligé, comme tant d'autres travaux publics auxquels néanmoins les impoſitions publiques ſont primitivement affectées par leur nature, puiſque même la ſûreté publique les commande. Les ravages naturels que l'on a pu prévenir ſont comme les vols ou particuliers ou publics que l'on auroit pu empêcher.

On attend une nouvelle loi contre les Banqueroutiers frauduleux, preſque partout trop favoriſés ou épargnés.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 13 Août.*

Le Prince de Furſtemberg, Gouverneur de la Bohême, eſt venu avec des Députés de ce Royaume pour repréſenter à la Cour l'impuiſſance abſolue dans laquelle le pays ſe trouve de fournir ſes contributions. L'extrême miſere y regne encore malgré les ſoins que l'on a pris pour y établir l'abondance : la rigueur, les inquiſitions, les menaces & les peines ſecondoient mal les efforts de la bienfaiſance & du zele. On délibere ſur les moyens de ſoulager ces Peuples réduits en effet aux beſoins les plus preſſans.

DE FRANCFORT, *le 18 Août.*

On nous mande de Huckeshag dans le Duché de Bergue que la récolte y a été très-

abondante. On y a remarqué un pied d'avoine portant 29 épis, chargés de 5336 grains.

Les Négocians de Dantzick qui avoient paſſé à Hambourg, ne paroiſſent pas diſpoſés à s'y fixer, depuis que les travaux pour réunir la Viſtule à pluſieurs autres rivieres ſont ſuſpendus, & que pluſieurs autres opérations ont été arrêtées.

On écrit de Dreſde qu'il circule dans le pays de faux ducats de Hollande de 1768. On les reconnoit aux marques ſuivantes : ils ſont durs & difficiles à plier, ils rendent un ſon fort clair, ils rougiſſent quand on les applique à la pierre de touche, enfin ils ſont plus légers que les vrais ducats. M. le Prévôt Lueder vient de publier dans la même Ville un *Calendrier à l'uſage des Jardiniers*. L'Auteur, dans ſes leçons ſur les travaux de chaque mois, ſe montre très-verſé dans l'Art qu'il cultive depuis long-tems avec ſuccès.

ITALIE.

De Rome, *le 4 Août.*

Le Tribunal de l'Annone l'a emporté ſur les Marchands de grains, ſur les Propriétaires, & ſur les Seigneurs ; le commerce de cette denrée, favoriſé par l'Edit du 11 Mars 1768, vient d'être reſſerré dans les termes des Réglemens de 1669, 1687, 1702, 1734, 1748. L'Annone aura une pleine liberté d'exercer ſa Juriſdiction & ſa prévoyance. Il arrivoit quelquefois que des Seigneurs, pendant qu'elle vouloit tout attirer dans cette Ville, défendoient à leurs Vaſſaux d'y apporter leurs bleds ; d'un autre côté, les Marchands n'oublioient rien pour échapper à ſon autorité & à ſa concurrence ; il n'y avoit de toutes parts que prohibitions & abus. L'Annone ſera déſormais maîtreſſe de ce commerce, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.

M. François Griſelini de Veniſe avoit envoyé à S. S. deux exemplaires de ſon *Traité ſur la culture du chou rave* (a), dédié à S. A. R. le Grand Duc de Toſcane. Le S. P. a fait préſent à l'Auteur de deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, avec ſon portrait, en l'accompagnant d'une lettre très-flatteuſe.

Un Miniſtre Luthérien avoit prêché en Allemagne que l'Ecriture Sainte avoit proſcrit l'uſage de l'inoculation. Quelques Théologiens y avoient auſſi oppoſé la Religion dans cette Capitale. Mais après que la petite-vérole a eu fait ici d'affreux ravages, on a eu recours à l'inoculation ; & ſes ſuccès heureux l'ont juſtifiée même aux yeux de ces Théologiens.

De Naples, *le 6 Août.*

L'Edit pour la ſuppreſſion des dimes a excité beaucoup de réclamations de la part du Clergé : cependant S. M., perſuadée qu'il eſt néceſſaire à la proſpérité de l'Agriculture, a hautement déclaré qu'il auroit une entiere exécution.

M. le C. D. Alexandre Catani, célebre Médecin-Chirurgien de la Cour, fit ici, le mois dernier, ſuivant une nouvelle méthode de ſon invention, l'opération de la taille à M. Sebaſtien Pagano, vieillard infirme âgé de 81 ans. Il tira neuf groſſes pierres entieres, trente huit gros fragmens, du gravier, du tartre & du ſable, formant en tout le poids de 20 onces. L'opération dura entre 7 & 8 minutes ; le ſuccès ſurpaſſa toutes les eſpérances des Aſſiſtans. M. Pagano s'eſt rétabli, autant que ſon âge pouvoit le permettre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 17 Août.*

Dans l'Aſſemblée de la Compagnie des Indes du 12 Août, le Préſident démontra, par un très long diſcours, la néceſſité de réformer promptement les abus qui ſe ſont introduits dans l'Adminiſtration tant au Bengale qu'à Madraſſ & à Bombay. Les dépenſes de l'entretien des Troupes & des Forts, dit il, s'y ſont prodigieuſement accrues : la conſtruction ſeule de quelques Forts a coûté 800,000 liv. ſt. en trois ans. Les Employés ont impoſé des taxes dont ils n'ont rendu aucun compte ; tels ſont les droits de *Mottou* & de *Bazar* dont le produit eſt néanmoins conſidérable .... La Compagnie n'a rien reçu des droits ſur le ſel, quoi-

(a) *Nous en avons donné la traduction entiere dans notre Journal.*